

Département des
Pyrénées Atlantiques

EXTRAIT DUREGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE AINHOA

Nombre de membres :

En exercice : 15

Présents : 13

Absents : 2

Votants :

- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstention : 0

Date et affichage de la convocation : 13/09/2024

Délibération n°40

Séance du 18 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-huit septembre à 20h30

Le Conseil Municipal d'AINHOA, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la commune, sous la présidence de Monsieur Michel IBARLUCIA, Maire.

PRESENTS : HARIGNORDOQUY Michel, IBARLUCIA Michel, JAUREGUIBERRY Michel, LEIZAGOYEN Sylvie, MARTICORENA Mayder, SANZBERRO Jean-Philippe, ECHINARD Emmanuel, Cécilia LARRALDE, ITHURBIDE Fabien, INÇABY Emile, COMET Claude, LAGARDE Laurent, MIHURA Nathalie

ABSENTS : PALLEC Bernard, GARAT Jean-Michel

PROCURATIONS : PALLEC Bernard a donné procuration à Michel IBARLUCIA

GARAT Jean-Michel a donné procuration à LAGARDE Laurent

A été nommée secrétaire de séance : Cécilia LARRALDE

OBJET : Demande de subvention au titre des amendes de police pour sécurisation de l'accès à l'abri bus : création de cheminement piétonnier

M. le Maire rappelle à l'assemblée le projet d'aménagement des espaces publics du bourg. Dans le cadre de cette opération, la création d'un cheminement piétonnier est envisagé afin de créer un accès sécurisé pour les piétons jusqu'aux arrêts de bus du fronton.

Il présente le devis des travaux estimés à 16 405 € HT

Il propose de demander une aide au titre des amendes de police

Le Conseil Municipal, oui l'exposé de M. le Maire et après en avoir largement délibéré,

APPROUVE la réalisation des travaux présentés

SOLLICITE une subvention auprès du Conseil Départemental au titre des amendes de police pour la création du cheminement piétonnier qui créera un accès sécurisé jusqu'aux arrêts de bus du fronton.

CHARGE M. le Maire des formalités concernant cette affaire

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Secrétaire de séance

Le Maire

Cécilia LARRALDE

Michel IBARLUCIA

